

L'insémination, un arrangement social éternel

Longtemps assimilée à l'adultère, l'insémination artificielle avec donneur a été présentée comme un traitement médical afin de la rendre moralement acceptable. Aujourd'hui, cette fiction thérapeutique est bousculée par l'ouverture du procédé à toutes les femmes

G'est une petite musique qui s'est peu à peu imposée dans les débats de bioéthique : en ouvrant l'insémination artificielle avec donneur (IAD) aux couples de femmes ou aux femmes seules, la France s'apprêterait, dans une étrange et coupable inconscience, à accomplir un « saut anthropologique » majeur. A l'ambition légitime de lutter contre l'« infertilité médicale » des couples hétérosexuels stériles se substituerait un combat déraisonnable contre l'« infertilité sociale » des femmes homosexuelles ou célibataires. De La Manif pour tous à certains élus Les Républicains, le discours est le même : sous les dehors andins d'une quête d'égalité, se dissimuleraient une fracture éthique sans précédent.

L'abolition de la frontière entre infertilité « médicale » et « sociale » constituerait ainsi, selon La Manif pour tous, un véritable « détournement » des lois de bioéthique. « La souffrance des couples infertiles ne pourra jamais être comparée à la situation d'une femme célibataire ou d'un couple de femmes qui n'ont pas d'enfant, non pas en raison d'une pathologie, mais parce qu'elles n'ont pas de relations sexuelles avec un homme », affirme-t-elle. La « PMA pour toutes » pervertirait, selon elle, le sens de l'insémination artificielle avec donneur : ce geste destiné à aider les couples hétérosexuels plongés dans le malheur de l'infertilité servirait désormais les « caprices » des femmes homosexuelles ou célibataires.

Si cette distinction entre l'infertilité « médicale » des couples hétérosexuels et l'infertilité « sociale » des femmes seules ou en couple s'est imposée sans mal dans le débat public, c'est parce qu'elle repose sur une assertion qui semble, à première vue, aller de soi : l'insémination artificielle avec donneur est une démarche thérapeutique. Qui ne sous-entend pas, spontanément, à cette idée qui semble si juste, si intuitive, si naturelle ? Lorsqu'ils souhaitent avoir des enfants, les couples confrontés à une stérilité masculine confient en effet leur destin à des équipes revêtues de blouses blanches : ils consultent des spécialistes, font des bilans médicaux,

fréquentent assidûment les hôpitaux. C'est d'ailleurs l'assurance-maladie qui prend en charge leur parcours de soins.

Au cas où un doute émergerait, le code de la santé publique viendrait immédiatement le dissiper. Dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation, le « caractère pathologique de l'infertilité » doit être médicalement diagnostiqué, affirme solennellement la loi. « Cette exigence est une constante de notre droit et participe de l'indication médicale que doit suivre la PMA », souligne la juriste Maryline Bruggerman, maîtresse de conférences à l'université Toulouse-I-Capitole dans Cahiers français (n° 402, janvier-février 2018). Depuis 1994, celle-ci est menée par une équipe médicale dans une démarche de soins et ne peut être mise en œuvre que si, pour des raisons médicales, la procréation est impossible (infertilité médicalement diagnostiquée) ou dangereuse (risque de transmission d'une maladie grave à l'enfant ou au partenaire). »

UN GESTE ARTISANAL

Cette profession de foi masque pourtant une ambiguïté : l'insémination artificielle avec donneur a beau être réalisée dans un cadre hospitalier, elle n'a rien de thérapeutique. « Une restauration des trompes soigne une femme infertile mais une insémination artificielle avec donneur relève d'une tout autre logique : elle ne guérit pas l'homme stérile », souligne la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval, auteure de Voyage au pays des infertiles (Odlie Jacobo, 2014). C'est même parce que les médecins ne parlaient pas à soigner l'infertilité masculine qu'ils proposent une insémination avec le sperme d'un tiers. C'est un aménagement social, pas un parcours de soins. Les gamètes des donneurs ne sont en rien des médicaments. »

Le fait que la stérilité de l'homme ait des origines médicales ne change rien. « Il faut distinguer la raison de la consultation, qui, selon le droit actuel, doit être une infertilité pathologique, de l'acte que l'on met en œuvre après la consultation, qui, lui, n'est pas thérapeutique », souligne la sociologue Irène Théry. L'insémination artificielle avec donneur a toujours été une PMA sociale. Ce



« L'INSEMINATION ARTIFICIELLE AVEC DONNEUR A TOUJOURS ÉTÉ UNE PMA SOCIALE. CE N'EST PAS UN TRAITEMENT CONTRE LA STÉRILITÉ »

IRÈNE THÉRY
sociologue

s'inscrivent dans l'intimité sexuelle d'un couple ou d'agir afin d'engendrer un enfant – surtout s'ils utilisent le sperme d'un donneur, une pratique qui a longtemps suscité des fantasmes d'adultère. Lorsqu'ils pratiquent une insémination artificielle, qui est un geste technique simple, les médecins interviennent moins en tant que professionnels compétents qu'en tant que médiateurs socialement faibles dans une situation moralement délicate.

Pour l'Église catholique, ouvrir l'IAD aux couples de femmes et aux femmes célibataires constitue un saut « anthropologique ». Partagez-vous cette analyse ?

L'insémination artificielle a effectivement fait franchir à l'humanité une frontière « anthropologique », mais ce saut n'a pas lieu aujourd'hui avec l'ouverture aux couples de femmes ou aux femmes célibataires. Il s'est produit à la fin du XVIII^e siècle, lorsque Lazzaro Spallanzani a compris que l'on pouvait remplacer le rapport sexuel par un artifice technique. A ce moment-là, on a réalisé qu'il existait une alternative aux rapports

n'est pas un traitement contre la stérilité : c'est un arrangement qui fait intervenir un tiers donneur de sperme. Un enfant naît, mais le père reste stérile et le couple ne procrée pas ensemble. » Cette technique ne soigne pas l'infertilité, rendrécit le sociologue Bertrand Pulman dans Mille et une façons de faire les enfants (Calmann-Lévy, 2010), elle la « contourne ».

Si cette évidence est aujourd'hui si difficile à concevoir, c'est parce que les lois de bioéthique mêlent indistinctement, dans leur réflexion sur les « progrès de la connaissance », toutes les techniques de procréation médicalement assistée, qu'il s'agisse de l'insémination artificielle avec donneur (IAD) ou de la fécondation in vitro (FIV). Dans la panoplie des gestes proposés par la médecine, l'IAD occupe pourtant une place résolument à part – parce qu'elle est un arrangement social, et non une démarche thérapeutique, mais aussi parce qu'elle est un geste artisanal pratiqué clairement depuis le début du XIX^e siècle, et non une technique de pointe liée à la révolution médicale de la fin du XX^e siècle. Si la fécondation in vitro (FIV) et le diagnostic préimplantatoire (DPI) exigent des compétences médicales poussées, l'insémination avec donneur est en effet un geste rudimentaire : il consiste à déposer la semence masculine dans les voies génitales de la femme. Les couples d'homosexuelles le

sexuels pour engendrer des enfants. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est cette étape qui est la plus radicale : il est devenu possible, il y a deux siècles, d'avoir des bébés dans une configuration entièrement nouvelle. Cette invention a transformé les conditions anthropologiques de la conception.

Or, une fois accepté l'idée que l'on peut faire un enfant sans sexualité et que le médecin peut légitimement s'occuper d'engendrement, la question de l'extension et des limites de cette compétence médicale se renouvelle à chaque fois que le contexte historique et les normes sociales en matière de vie familiale changent. Puisque l'insémination affranchit la reproduction des rapports hétérosexuels, il devient possible de procréer en dehors des schémas familiaux traditionnels. L'évolution des mœurs appelle donc un réaménagement social de la pratique initiale : l'ouverture de l'insémination aux femmes seules ou en couple, qui aurait été totalement inconcevable au XIX^e siècle ou même il y a quarante ans, apparaît aujourd'hui acceptable à une majorité de Français. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. CH.

« Ce geste a transformé les conditions anthropologiques de la conception »

LA SOCIOLOGUE SIMONE BATEMAN, directrice de recherche émérite au CNRS, est l'auteure, sous le nom de Simone Novae, des *Passagers de gamètes* (Presses universitaires de Nancy, 1994).

Les opposants à l'ouverture de l'insémination artificielle avec donneur (IAD) aux couples de femmes ou aux femmes célibataires affirment qu'il s'agit d'un acte thérapeutique qui doit être réservé aux couples hétérosexuels infertiles. Ce terme d'acte « thérapeutique » vous semble-t-il juste ?

L'insémination artificielle avec donneur est un acte médical, mais ce n'est pas pour autant un acte thérapeutique. Le geste est palliatif, non curatif : les médecins aident le couple infertile à avoir un enfant, mais ils ne guérissent pas l'homme stérile – ils « traitent » d'ailleurs, non pas l'homme, mais la femme, qui n'a pas de problème de fertilité. C'est pour cette raison que les médecins ont eu le sentiment diffus, dès les premières inséminations, au XIX^e siècle, de pratiquer un acte illégitime, voire moralement répréhensible : leur rôle est de soigner les maladies, pas de

savent d'ailleurs fort bien : depuis une trentaine d'années, elles bricolent, faute de mieux, des inséminations artisanales à domicile avec le sperme d'un ami. Avant elles, des milliers de femmes mariées à des hommes infertiles ont eu recours à ce procédé : depuis le début du XIX^e siècle, beaucoup de médecins pratiquent clandestinement ce geste dans leur cabinet.

L'insémination artificielle est en effet née il y a deux siècles. En 1780, un savant et homme d'église italien, Lazzaro Spallanzani, réussit la première insémination, non sur une femme, mais sur un caniche femelle. Son ami, le naturaliste suisse Charles Bonnet, pressent alors que cette pratique bouleversera un jour la reproduction humaine. « C'est là une des plus grandes et des plus intéressantes nouveautés qui se soient offertes aux yeux des naturalistes et des philosophes depuis la création du monde », écrit-il avec enthousiasme à Spallanzani. (...) Je ne sais même pas si ce que vous venez de découvrir n'aura pas quelque jour dans l'espèce humaine des applications auxquelles nous ne songeons et dont les suites ne seront pas légères. »

Charles Bonnet voit parfaitement juste. Dès 1803, un médecin français, Michel-Augustin Thouret, publie un opuscule affirmant « que l'on peut créer des enfants avec le concours des deux sexes mais sans leur approche ». Inspiré par les travaux de Lazzaro Spallanzani, il insémine une femme de 25 ans grâce à une seringue en étain remplie de sperme du mari : elle accouche d'un fils alors que « l'acte de la consommation du mariage n'a point eu lieu entre les époux ». Malgré la réprobation morale suscitée par cette pratique assimilée à l'adultère, l'insémination fait discrètement école. « Entre 1847 et 1864, quatre communications sur ce thème sont déposées à l'Académie des sciences – sous la forme de plis cachetés, ce qui témoigne de l'embaras à aborder ce sujet », explique le sociologue Bertrand Pulman.

En 1884, un pas supplémentaire est franchi : à Philadelphie, un médecin utilise pour la première fois, dans le cadre d'une insémination artificielle, non pas le sperme du mari, mais celui d'un donneur. La scène est racontée en 1909 par l'un de ses élèves dans la revue *Medical World* : le docteur William Pancoast aurait sans la prévenir, inséminé une femme quakeresse chloroformée avec le sperme d'un étudiant en médecine. Nul ne peut aujourd'hui garantir la véracité de cette histoire mais ce qui est sûr, c'est que l'insémination artificielle avec donneur a été développée : en 1934, la revue *S can* affirme qu'entre 50 et 150 cas ont été obtenus, chaque an-
abus



POPOI

MARIE-ALEXANDRE

LE MONDE

Si la technique se répand, elle reste cependant confidentielle, honteuse, voire secrète. Parce qu'elle élimine l'acte sexuel de la procréation, parce qu'elle exige un geste de masturbation, parce qu'elle fait planer des fantômes d'adultère autour du couple, l'insémination artificielle avec donneur est considérée, au XIX^e comme au XX^e siècle, comme une pratique hautement répréhensible. En 1949, l'Académie des sciences morales et politiques la condamne d'ailleurs sévèrement en l'assimilant à un adultère. « *Le fait d'intégrer frauduleusement dans une famille un enfant qui portera le nom du père légal et qui s'en croira le fils doit être considéré comme une atteinte aux assistés du mariage, de la famille, de la société.* »

L'Église catholique, qui estime que l'insémination est une violation inacceptable de la « loi naturelle », juge, elle aussi, ce geste profondément immoral. Des 1897, à la question « *Une fécondation artificielle de la femme peut-elle être mise en œuvre?* », la congrégation du Saint-Office répondit lacorniquement : « *Non licite* » (« n'est pas permis »). « *Cette intrinsèque est réaffirmée à l'occasion d'une nouvelle saisine du Saint-Office en 1939, avant que l'encyclique Casti connubii de 1930 ne rappelle le caractère sacré des "lois de la nature"*, précise le chercheur Fabrice Cahen dans les *Annales de démographie historique*. En 1987, cette position est fermement réitérée dans l'instruction *Donum vitæ* préparée par le cardinal Joseph Ratzinger, futur Benoît XVI.

LA BATAILLE DE RESPECTABILITÉ

C'est pour effacer cette longue histoire de secret, de honte et de péché que le professeur Georges David tente, au début des années 1970, de donner – enfin – ses lettres de noblesse à l'insémination artificielle avec donneur. Pour ce médecin biologiste qui fonde le premier Centre de étude et de conservation des œufs humains et du sperme (Cecos), la respectabilité passe par la médicalisation : pour que ce geste pratique dans l'opprobre et la clandestinité depuis près de deux siècles devienne moralement acceptable, il faut, selon lui, que cet arrangement social associé à l'adultère se transforme en un traitement médical dispensé dans un milieu hospitalier.

À l'époque, la médicalisation de ce geste fait l'objet de longs débats. « *J'ai participé, avec des médecins et des prêtres, à un séminaire organisé dans les années 1970 par le professeur David chez les jésuites*, se souvient la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval, qui a été l'une des premières psychologues des Cecos. *Georges David voulait moraliser cette technique mais il était un peu perplexe : il était catholique et il savait que*

« LE FAMEUX "SAUT ANTHROPOLOGIQUE" QUE DÉNONÇE LA MANIF POUR TOUS N'VA PAS LIEU AUCOURD'HUI AVEC L'HOMOPARENTALITÉ : IL REMONTE À LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE »

GENEVIÈVE DELAISI
DE PARSEVAL
psychanalyste

L'Église pouvait considérer cette procédure comme une forme d'adultère. Pour tenir ce soupçon à distance, il a donc insisté sur son aspect médical, voire thérapeutique : le donneur de sperme a été masqué par l'anonymat et l'insémination artificielle a été conçue comme un traitement. »

Les progrès en matière de conservation du sperme permettent alors de consolider ce mouvement de médicalisation. « *Dans les années 1970, avec les débuts de la cryoconservation, la médecine parvient à dissocier le moment du don de celui de son usage*, rappelle la sociologue Irène Théry. *Cette innovation arrache l'insémination artificielle au monde des secrets d'alcôve : au temps du sperme frais et de "l'homme caché" derrière le paravent du médecin succède le temps des pillettes anonymes conservées dans les caves des laboratoires.* » Le geste altruiste du donneur est peu à peu effacé : le sperme devient un matériau de reproduction anonyme manipulé par des blouses blanches dans des hôpitaux.

En une décennie, le professeur David remporte la bataille de la respectabilité : avec la création des Cecos, l'insémination artificielle avec donneur entre triomphalement dans le monde honorable du soin. Cette victoire permet à des milliers de couples stériles de bénéficier enfin d'une aide à la procréation dans le cadre sécurisé de l'hôpital. Mais elle a un prix que, dans ces années pionnières, on mesure encore mal : elle brouille le sens de l'insémination artificielle. L'hôpital remplace la clandestinité, l'anonymat efface la figure du donneur, le sperme se transforme en pillettes : un arrangement social impliquant trois personnes devient un traitement médical destiné à un couple.

Les premières lois de bioéthique, en 1994, consacrent ce modèle « thérapeutique » en affirmant solennellement que l'insémination artificielle avec donneur a pour but de « remédier » à l'infertilité. Pour la seconde génération des Cecos, celle qui succède à Georges David, les gamètes constituent un « matériau interchangeable de reproduction » et le père stérile est « le véritable procréateur », selon le mot de Pierre Jouannet, un ancien directeur des Cecos. « *Ce modèle triomphe dans les lois de bioéthique de 1994, avec la consécration d'une filiation charnelle qui efface le don*, raconte Irène Théry. *Pourtant, dès cette époque, beaucoup de juristes, de sociologues et de psychologues soulignent que ce recours à un tiers donneur n'est pas une procréation au sein d'un couple, mais une nouvelle façon de faire une famille.* »

UNE « PROHIBITION A PRIORI »

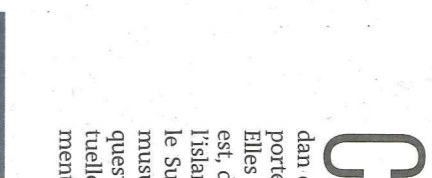
Aujourd'hui comme hier, cette idée peine cependant à s'imposer dans les hôpitaux, où les soignants entretenant volontiers la fiction du modèle thérapeutique, sans doute parce qu'il a permis – et c'est heureux – de sortir l'IAD de l'opprobre. « *Lorsqu'elles reçoivent les couples infertiles, les équipes insistent souvent sur l'aspect thérapeutique de leur geste*, raconte Geneviève Delaisi de Parseval. *Lorsqu'un enfant naît, l'enroulage finit d'ailleurs par considérer que la stérilité de l'homme est guérie. Il se passe pourtant tout autre chose : ces couples font un enfant avec une troisième personne. Le fameux "saut anthropologique" que dénonce La Manif pour tous n'a pas lieu aujourd'hui avec l'homoparentalité : il remonte à la deuxième moitié du XIX^e siècle, époque où a été pratiquée de manière médicale l'insémination artificielle avec donneur!* »

Si les femmes célibataires ou les couples de femmes, qui demandent depuis des années à bénéficier de cette pratique alors qu'elles ne sont pas victimes d'une infertilité « pathologique », sont si vivement critiquées, c'est parce qu'elles housculent la fiction « thérapeutique » construite dans les années 1970. Ce modèle est difficile à réformer – parce qu'il est ancré dans nos esprits depuis près de cinquante ans, mais aussi parce que la France a adopté une culture de la « prohibition a priori », selon le mot de Bertrand Pullman. « *Alors que les pays anglo-saxons, de common law, évoluent pas à pas avec pragmatisme et souplesse, la France a érigé un monument bioéthique extrêmement rigide* », regrette Irène Théry. Les débats à venir diront s'il est possible, près de cinquante ans après la médicalisation de l'IAD, de sortir des faux-semblants du modèle « thérapeutique ». ■

ANNE CHEMIN

LE LIVRE

L'AFFAIRE RAMADAN DISSÉQUÉE



est, en France, l'un des scandales les plus sants de l'ère post-#metoo. Le 20 octobre 9h31, d'un Tweet, Henda Ayari, ancienne devenue militante féministe, accuse Tariq dan de l'avoir sexuellement agressé. Le jour même porte plainte pour viol, bientôt suivie par une autre. Elles sont aujourd'hui quatre. Celui qui est pointé est, depuis vingt-cinq ans, une figure de premier Islam européen. Conférencier, auteur de nombreux le Suisse a développé un discours d'affirmation musulman dans les sociétés occidentales, répondant questionnement de jeunes nés sur le continent. Il a tuellement formé des générations de militants, sment en France. Même si d'autres personnalités occupé une partie du terrain, il demorateur connu.

Comme le présageaient les éléments quète parus dans la presse, cette « affaire dan » est très complexe. Bernadette Sauvaguet-Fayard fait un récit scrupuleux, précis et très formé. La journaliste de *Libération* livre ment le témoignage exclusif de la thripaignante, « Brigitte », une Suissesse qui Tariq Ramadan de l'avoir violé toute u en octobre 2008, dans une chambre d'Genève. Son propos est tout aussi sinicelui des autres femmes qui ont porté Les similitudes ne se limitent pas à l'é violence dont elles font état, à la « *mourir* » dont elles disent avoir été sais menaces qui auraient suivi l'agression vine mieux, à la lecture, ce qui a pu conc jugés à maintenir Tariq Ramadan en dé provisoire pendant neuf mois.

L'une des forces du livre est d'entrer dans les relations complexes de ces femmes Tariq Ramadan, qui les a parfois conduites à maint liens, au moins numériques, bien après ce qu'elle vent comme des agressions. Les échanges de messages constitués par les enquêteurs donnent parfois pri interpretations contradictoires. On comprend qu fense du conférencier tente d'utiliser contre elles t message des plaignantes. La journaliste observe à t ment une grande prudence sur la suite judiciaire réservée aux plaignantes. « *Si procès il y a* », note-t-elle siteurs reprisés, tant il est difficile d'apporter la pr faits tus pendant des années. Elle s'attache à expli « *mystère le plus criant* » de cette affaire : « *Comment quer que des femmes, souvent intelligentes et sens soient à ce point laissé berné?* »

Solitaire, suspicieux, manipulateur

L'explication tient sûrement en partie à l'aura c Ramadan. Bernadette Sauvaguet, qui couvre les q religieuses depuis une vingtaine d'années et a s émergence, livre un portrait fouillé du Suisse, de toire familiale, son irruption en France grâce à un de militants lyonnais, son caractère solitaire, sus manipulateur et ne supportant pas la concurren dans des années, Tariq Ramadan a eu, pour son aud séduction de quelqu'un renvoyant de soi une imafante, alors même que l'on se considère tenu en li la communauté nationale. « *Nous étions en att Messie* », dit l'un de ses premiers compagnons de r. Aussi ces jeunes femmes sont-elles éblouies lorsq personnage s'intéresse à elles, leur prodigue des cc travers les réseaux sociaux, puis leur propose une tre. Elles traversent parfois des moments de fragi sommeil. La soudaineté et la brutalité qu'elles relaissent pantelantes, en état de choc. Porter plainte e événement proprement inintelligible n'est pas à l'év. Au contraire, elles lui réclament des explicatio se demandent à elles-mêmes : « *Pourquoi tu es mon cette chambre?* » Un sentiment de culpabilité les tar quatre femmes ont porté plainte pour viol depuans. Une diatribe d'autres ont confirmé aux enq avoir eu avec le Genevois des relations sexuelles; non dénuées de brutalité ou de mécanismes d'elnon Acculé, il a fini par reconnaître des liaisons conjugales, en juin 2018. Cette révélation est er collision avec le personnage qu'il s'était construit, mant d'une morale religieuse et sexuelle exigua lui a aliéné ses derniers soutiens. La duplicité a renverser l'icône, même à leurs yeux.

Pendant toutes ces années, autour de lui, person ment n'avait eu vent de tels comportements ? Les sables de l'ex-OIF (Union des organisations islam domyme. Ramadan semble avoir été toujours à l'affr dontyme. Ramadan semble avoir été toujours à l'affr tuel épanchements, et ne manquait pas de les r pour les faire taire. Seule la journaliste Caroline Four recueilli un témoignage. Mais, jusqu'à ce 20 octob aucune n'avait trouvé le courage de saisir la justice.

CÉCILE CHAAL